



HONORAIRES AU 1^{ER} AVRIL 2025

CONSULTATIONS

Conformément à l'article L444-1 alinéa 3 du Code de commerce, les rendez-vous de conseil sont facturés :

240€ TTC / heure pour un notaire

120€ TTC / heure pour un collaborateur

Production d'une note écrite à la suite d'une consultation (ou sans consultation) : sur devis.

PROMESSE DE VENTE 450€ TTC (PROVISION SUR FRAIS)

Dont honoraires de rédaction 276€ TTC.

SUCCESSIONS

Honoraires de succession vacante : 720€ TTC.

TESTAMENTS

Honoraires de consultation, rédaction et conservation 240 € TTC.

REMISES SUR HONORAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 444-174 (CODE DU COMMERCE).

Pour les donations d'actions de sociétés non cotées en Bourse :

-40% pour les tranches d'assiettes supérieures ou égales à 10 000 000€

-20% pour les tranches d'assiettes supérieures ou égales à 100 000€

VENTE IMMOBILIERE

NEGOCIATION & VENTE NOTARIALE INTERACTIVE (VNI)

PRIX DE VENTE IMMOBILIERE MONTANT DE LA NEGOCIATION

1 à 24 999€	1 500€ TTC
25 000€ à 49 999€	2 500 € TTC
50 000€ à 99 999€	4 900€ TTC
100 000€ à 399 999€	6 % TTC du prix de vente
400 000€ et 699 999€	4,50% TTC du prix de vente
Plus de 700 000€	3,5% TTC du prix de vente

ATTESTATION DE VALEUR

Maison / Appartement (+ 6 pièces).....	280 € TTC.
Maison / Appartement (5 à 6 pièces).....	250 € TTC
Maison / Appartement (2 à 4 pièces).....	210 € TTC
Studio	180 € TTC
Propriété, Immeuble de bureaux, locaux, terrains	Sur devis

GESTION LOCATIVE : UN SERVICE SUR MESURE

REDACTION DU BAIL AUTHENTIQUE :

1 mois de loyer HC partageable pour moitié entre le BAILLEUR et le LOCATAIRE dans la limite de 8€/m² pour le locataire selon la zone (loi Alur)

DEMARCHES DE MISE EN LOCATION AVEC REDACTION DU CONTRAT DE BAIL :

2 mois de loyer HC partageable pour moitié entre le BAILLEUR et le LOCATAIRE dans la limite de 8€/m² pour le locataire selon la zone (loi Alur)

ETAT DES LIEUX EFFECTUE PAR UN PRESTATAIRE EXTERIEUR

Grille tarifaire sur demande (à hauteur de 3€/m² maximum (loi Alur)).

GESTION QUOTIDIENNE

Honoraires de 7% HT sur les encaissements.

HONORAIRES DE VACATION

- heures ouvrables : 90.00 € TTC /heure,
- hors heures ouvrables : 114 € TTC /heure.